

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DU 108 Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Déclassement par anticipation et cession du lot E à la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et en particulier l'article L. 2141-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2011 DU 241 des 14 et 15 novembre 2011 par laquelle le Conseil de Paris a :

- approuvé la création de l'opération d'aménagement Paul Meurice (20e) ;
- désigné la SEMAVIP attributaire du traité de concession ayant pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement Paul Meurice, approuvé le dit traité, et autorisé Monsieur le Maire de Paris à le signer ;

Vu le traité de concession de l'opération d'aménagement du 3 janvier 2012 et son avenant n° 1 du 16 janvier 2015 ;

Vu la délibération 2014 DU 1145 des 17, 18 et 19 novembre 2014 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics du secteur d'aménagement, a approuvé l'avenant n° 1 au traité de concession de la ZAC conclu avec la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) ;

Vu les plans périmétriques des lots E1 et E2 réalisés par le Cabinet ROSEAU & ASSOCIES, géomètres experts, du 2 juin 2017 ;

Vu l'avis du Service local du Domaine en date du 4 septembre 2018 ;

Vu le projet de délibération 2018 DU 108 en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose :

- d'approuver le déclassement par anticipation du lot E, constitué des parcelles communales cadastrées BB 49 et BB 52, dans la perspective de sa cession à la SPLA Paris Batignolles Aménagement ;

- d'autoriser la cession du lot E d'une superficie d'environ 2928 m² environ à la SPLA Paris Batignolles Aménagement au prix de 2 718 528 € HT ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et de constituer et de consentir toutes les servitudes éventuellement nécessaires à la réalisation de cette opération.

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le déclassement anticipé du lot E, constitué des parcelles communales cadastrées BB 49 et BB 52, selon les modalités prévues l'article L. 2141-2 code général de la propriété des personnes publiques ;

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à la cession du lot E d'une surface de 2928 m² environ à la SPLA Paris Batignolles Aménagement dans le secteur d'aménagement Paul Meurice (20^e) au prix de 2 718 528 €HT ;

Article 3 : La recette relative à la cession sera prévue au budget de la Ville de Paris (exercice 2018 et/ou suivants).

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes qui seraient éventuellement nécessaires à la réalisation du projet et à participer à toutes les associations syndicales éventuellement créées.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO